

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2018

**Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/10/2018 (accusé de réception du 03/10/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Régularisation foncière sise 159 route de Brest

Au titre d'une régularisation foncière, il convient de céder à la société SCI CENI une emprise d'environ 83 m² au prix d'environ 5 800 €.

A l'occasion de l'étude par un porteur de projet d'un aménagement sur le bien situé 159 route de Brest, cadastré section EE n°s 23 et 24 (ex-Quick), il s'est avéré que la rampe d'accès à la construction existante est en partie implantée sur le domaine public.

Afin de régulariser cette situation, il est envisagé la cession de cette emprise à la société SCI CENI, cession qui ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et est par conséquent dispensée d'enquête publique (article L. 141-3 du code de la voirie routière).

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 70 €/m² a été proposé à l'intéressée qui l'a accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront pris en charge par l'acquéreur.

Après avoir délibéré (46 suffrages exprimés dont 3 voix contre et 43 voix pour), le conseil municipal décide :

- 1 - de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de l'emprise d'environ 83 m² située au droit des parcelles EE n°s 23 et 24 ;
- 2 - de céder cette emprise au prix de 70 €/m² à la société SCI CENI ou à toute autre personne morale qui s'y substituerait ;

3 - d'autoriser ladite société ou toute autre personne morale qui s'y substituerait à déposer sur ladite emprise toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à son projet.